

EPISODE DE POLLUTION



AVIS D'ÉPISODE OZONE SUR UNE PARTIE DU PAYS

Un épisode de pollution à l'ozone impacte actuellement une partie du pays. Qu'est-ce qu'un épisode de pollution de l'air ? Comment connaître le niveau de pollution de l'air ? Quelles sont les prévisions d'évolution de l'épisode en cours ? Quels sont les impacts de la pollution de l'air sur ma santé ? Comment agir en cas d'épisode de pollution pour limiter notre impact sur la qualité de l'air ? Atmo France répond à vos questions !

Informations sur la hausse des concentrations d'ozone

Vendredi 31, les niveaux de pollution à l'ozone devraient se dégrader avec une nouvelle hausse des températures maximales. Les risques d'épisodes de pollution et de dépassement du seuil d'information et recommandation sont élevés en Normandie, dans les Hauts de France, en Ile-de-France et Grand Est, ainsi qu'en Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce pic de chaleur ne devant pas se prolonger au-delà de vendredi sur la totalité du pays, les concentrations devraient diminuer à partir de samedi sur la plupart des régions citées à l'exception d'Auvergne Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

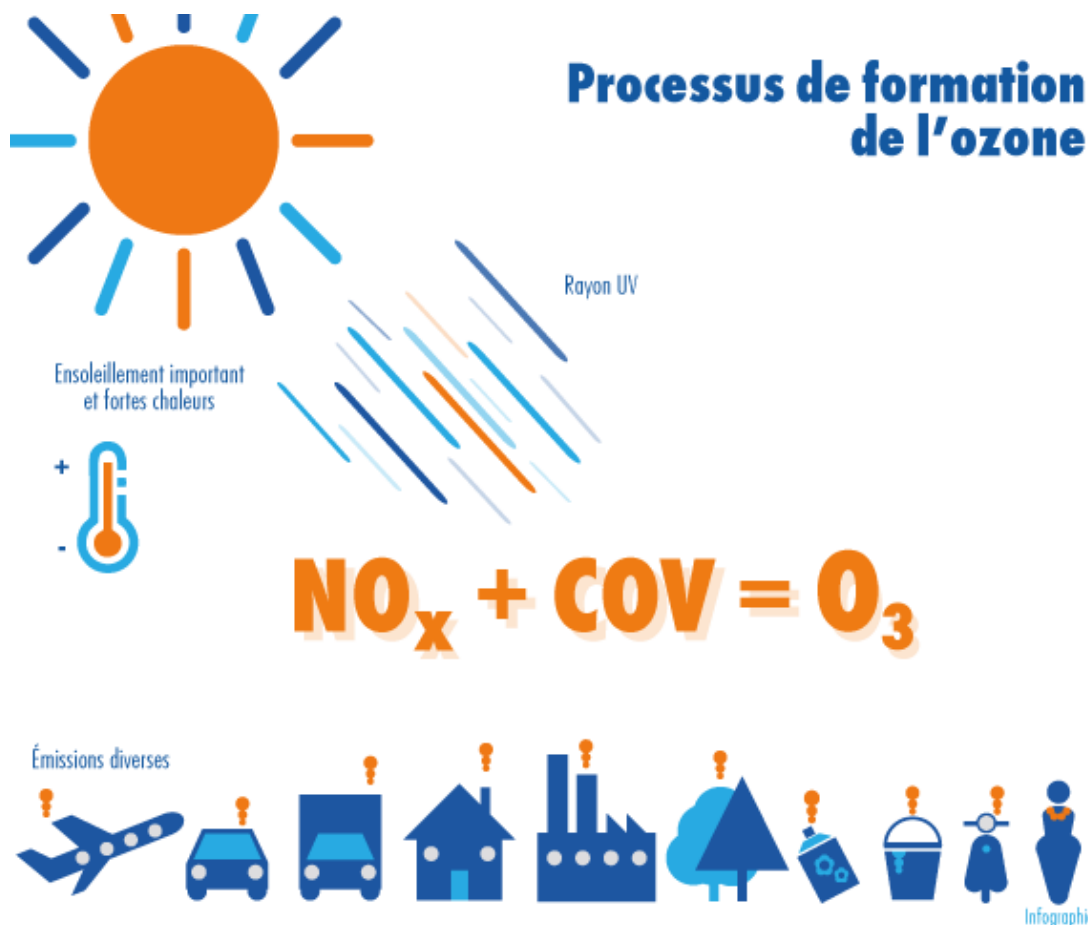
Source : [LCSQA](#)

Phénomènes de formation de l'ozone et pollution à l'ozone

L'ozone est un polluant secondaire, c'est-à-dire qu'il n'est pas directement émis dans l'atmosphère mais qu'il se forme par réactions photochimiques sous l'action des rayons UV du soleil à partir de polluants primaires (oxydes d'azote, composés organiques volatils) quand certaines conditions météorologiques estivales (températures élevées et rayonnement solaire important, vent faible) sont réunies. **C'est pourquoi l'ozone est un polluant estival, dont les niveaux sont liés aux températures et à l'ensoleillement.**

Ses polluants primaires, dits précurseurs de l'ozone, ont des sources diverses: les oxydes d'azote (NOx) sont très majoritairement issus du trafic routier ; quant aux composés organiques volatils (COV), ils proviennent de l'industrie, de l'utilisation de peintures et de solvants (que ce soit par des professionnels ou des particuliers), du trafic routier (en particulier des deux-roues), et des végétaux (sources biogéniques).

À ces sources d'émissions locales s'ajoutent des imports de polluants en provenance d'autres régions, voire d'autres pays.



Qu'est-ce qu'un pic/épisode de pollution ?

Un épisode de pollution correspond à une période, où les concentrations de polluants dans l'air ne respectent pas ou risquent de ne pas respecter les niveaux réglementaires, selon des critères prédéfinis (pourcentage de surface de la zone ou pourcentage de population impactés, niveau réglementaire franchi, durée de l'épisode, ...).

Quatre polluants sont intégrés dans la procédure de déclenchement d'épisode de pollution de l'air :

- l'ozone (O3)
- le dioxyde d'azote (NO2)
- le dioxyde de soufre (SO2)
- les particules en suspension (PM10)

> **Pour en savoir plus sur les effets des polluants, [cliquez ici](#)**

Deux niveaux réglementaires sont définis :

- le niveau d'information et de recommandation : niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine de groupes particulièrement sensibles au sein de la population. Ce niveau rend nécessaire l'information immédiate à destination de ces personnes, et des recommandations pour réduire la production de polluants.

- le niveau d'alerte : niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé de l'ensemble de la population ou un risque pour la dégradation de l'environnement, justifiant la mise en œuvre de mesures d'urgence.

Pour chacun des polluants, il existe un seuil d'information/recommandation et un seuil d'alerte. On parle de pic de pollution lorsque le seuil risque d'être atteint. Les AASQA communiquent en cas de risque sur la base de prévisions.

Le niveau d'alerte sur persistance est déclenché lorsque le niveau d'information et recommandation est prévu durant 2 jours consécutifs.

Pourquoi y-a-t-il des épisodes de pollution de l'air ?

La qualité de l'air repose sur un équilibre complexe entre la quantité de polluants réduite ou produite, leur dispersion et leur transformation dans l'atmosphère.

Les polluants émis ou transformés dans l'atmosphère sont très nombreux et se distinguent en deux catégories :

- Les polluants primaires directement rejetés dans l'atmosphère par des sources multiples (trafic routier, industries, chauffage, agriculture...) : il s'agit par exemple : des oxydes de soufre et d'azote, des composés organiques volatils (COV), des particules fines, des métaux (plomb, mercure, cadmium...).
- les polluants secondaires qui ne sont pas directement rejetés dans l'atmosphère mais proviennent de réactions chimiques de gaz déjà présents sous certaines conditions météorologiques (températures, ensoleillement ...). C'est le cas notamment des particules secondaires, de l'ozone, du dioxyde d'azote...

Un épisode de pollution est un dérèglement de cet équilibre complexe d'émissions et de sources de pollution en lien avec :

- [les conditions météorologiques](#), notamment dans les situations stables (l'absence ou la rareté de vent favorise un air froid qui plaque les polluants à proximité du sol en période hivernal entraînant des pics de particules et d'oxydes d'azote) et en période estivale (la chaleur et l'ensoleillement favorise la formation d'ozone et de particules fines secondaires).
- à l'apport massif d'une pollution sous l'effet du vent ;
- à l'augmentation saisonnière des émissions de polluants en lien avec certaines activités agricoles, le chauffage domestique...

> Pour en savoir plus sur les épisodes de pollution, [cliquez ici](#)

Comment connaître le niveau de pollution de l'air ?

Actuellement l'indice ATMO (sur une échelle de 1 à 10) permet de connaître facilement par un code couleur la qualité de l'air observée. Il est élaboré quotidiennement par chaque Association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air (AASQA) sur les principales agglomérations (+ 100 000 habitants) suivant des modalités fixées par arrêté national.

> Pour plus d'informations sur les niveaux de pollution à échelles régionale et locale, consultez [les sites internet des AASQA](#).

> L'indice ATMO est actuellement en cours de révisions. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#)

Quels sont les impacts de la pollution de l'air sur ma santé?

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), [la pollution de l'air est le principal risque environnemental pour la santé dans le monde](#). Les particules contribuent significativement à ces conséquences sanitaires. En effet, depuis de nombreuses années, les études scientifiques montrent clairement que l'inhalation des particules en suspension dans l'air est à l'origine de l'apparition ou de l'aggravation de diverses pathologies chez l'homme.

> [Voir les résultats évaluations quantitatives d'impact sanitaire – EQIS menées par Santé Publique France](#)

Comment doit-on agir en cas d'épisode de pollution ?

Les actions à mener en période d'épisode de pollution sont graduées par chaque Préfet en fonction de l'intensité de l'épisode observé et du seuil réglementaire risquant d'être atteint (voir ci-dessus « qu'est-ce qu'un épisode de pollution ? »).

Voici les principales recommandations sanitaires et comportementales :

Recommandations sanitaires

- maintenir vos activités en privilégiant des activités calmes, peu intenses • adapter ou éviter les activités sportives intenses, notamment pour les personnes sensibles
- suivre strictement les traitements médicaux et en cas de fortes gênes respiratoires ou de troubles cardiaques ne pas hésiter à contacter un médecin
- limiter l'exposition aux produits irritants (tabac, solvants, peintures,...)
- maintenir les habitudes d'aération et de ventilation

En cas d'alerte :

- pour les enfants de moins de 15 ans : reporter toute compétition sportive,
- pour les personnes de plus de 15 ans : reporter les compétitions sportives prévues à l'extérieur

Recommandations comportementales

- limiter, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules motorisés et privilégier le covoiturage et les transports en commun.
- privilégier pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo).
- différer, si possible, les déplacements pouvant l'être.
- éviter, en période de chauffe, l'utilisation des appareils de combustion de biomasse d'agrément non performants (foyers ouverts, poêles acquis avant 2002).
- maîtriser la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation).
- respecter l'interdiction des brûlages à l'air libre et l'encadrement des dérogations.
- reporter les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis.
- reporter les émissions industrielles d'oxydes d'azote, de particules et de composés organiques volatils.
- reporter les épandages agricoles de fertilisants ainsi que les travaux de sol.

Quel est le rôle des autorités pour réduire les émissions de polluants en période d'épisode de pollution ?

Les recommandations ou restrictions pour réduire les émissions de polluants et l'exposition des personnes sensibles dépendent du niveau de pollution prévu et de sa durée.

En cas d'épisode de pollution, le Préfet peut mettre en œuvre un dispositif de mesures graduées:

- dans les transports : intensifier les contrôles de pollution des véhicules, réduire la vitesse de circulation, mettre en place la circulation différenciée (vignette Crit'air) ;
- dans l'industrie : recommander ou imposer le report de certaines opérations industrielles ;
- dans l'agriculture : recommander le report des épandages de fertilisants ;
- dans le secteur résidentiel tertiaire : recommander ou imposer l'interdiction de l'utilisation de certains appareils de chauffage.

Depuis le 1er juillet 2014, un arrêté interministériel précise et harmonise au niveau national les procédures à suivre en cas d'épisode de pollution. Il définit les actions recommandées ou obligatoires à mettre en place, pour chaque secteur d'activité (transport, industrie, agriculture, résidentiel-tertiaire). Ces mesures sont prises par les Préfets en fonction des polluants concernés et du contexte local.

Les collectivités locales participent également aux actions pour réduire les émissions en proposant par exemple la gratuité du stationnement résidentiel ou en favorisant l'utilisation des transports en commun. Certaines entreprises sont amenées à réduire leurs émissions de polluants et organisent les déplacements de leurs salariés pour limiter les émissions de polluants.

Contact presse

Marine Tondelier, Déléguée générale :

06 84 86 15 78 – marine.tondelier@atmo-france.org

A propos de la Fédération Atmo France

Atmo France est la fédération du réseau national des Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) réparties sur l'ensemble du territoire (une par région).

Elle anime le réseau des AASQA en assurant la coordination, la mutualisation et la valorisation de leurs travaux et le représente dans les instances nationales et européennes en participant aux débats pour l'amélioration de la qualité de l'air et de l'atmosphère.

À travers ses actions, Atmo France poursuit un objectif d'intérêt général, celui de contribuer, aux côtés des autres acteurs nationaux, à doter la France d'un dispositif efficace qui assure tant la surveillance de la qualité de l'air que l'accompagnement et le suivi des actions visant à l'améliorer. Le réseau met son expertise à disposition de tous les acteurs concernés.